

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 Juin 2019**

Présents : *Mmes COSCAT Christiane, CROUHY Michèle, MAURIN Monique, Mme CHRISOSTOME Marie-Elisabeth. M.M DELRIEU Stéphane, GOMEZ Frédéric, SALICIS Benjamin, SALICIS Jean-Marie.*

Absent : *GUILLAUME Florian*

La séance est ouverte à 20 heures 31.

Le conseil désigne *Mme COSCAT Christiane* comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 06 Mai 2019 est adopté à l'unanimité.

M. Maire informe qu'une erreur de frappe s'est insérée dans le tableau récapitulatif des montants des lots pour la maison Lestienne. Le lot 8 Electricité est à 10 854 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire modifier la délibération n° 16 dans ce sens.

### **I. VENTE DE LA « CABANE »**

Le conseil municipal reste engagé sur sa politique affirmée de maintien et d'installation d'agriculteurs sur la commune de Saint Martin Les Eaux, commune pastorale depuis toujours. Le projet de vente de la maison « La Cabane » n'aboutissant pas, le Maire propose de faire intervenir la SAFER comme médiateur. M. Maire précise que les délais doivent être au plus vite et que le cahier des charges devra rester agricole.

La procédure « Safer » est proposée comme tel dans le cas d'une vente amiable par substitution:

- Avis de valeur sur le bien à la vente (bâti + parcelles de terrain) : visite sur place & analyse des références du marché foncier rural
- Fixation d'un prix de vente agréé par le Vendeur
- Signature d'une promesse de vente unilatérale au prix agréé
- Appel de candidatures (retour auprès du Vendeur si pas de candidats au prix / nouvelle analyse de la situation)
- Recueil & instruction des candidatures par la SAFER PACA
- Eventuellement, organisation d'une commission locale en mairie si concurrences agricoles
- Passage en CTD & attribution
- Signature d'une promesse d'achat par l'attributaire retenu
- Envoi des éléments au notaire (Promesses de vente & d'achat)
- Signature de l'acte

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'entrer dans cette procédure avec la SAFER.**

### **II. DELIBERATION Créance éteinte de SMPF :**

Le tribunal de Commerce de Manosque a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure collective ouverte à l'encontre de la SARL S.M.P.F. MANOSQUE pour un montant de 3780 € le 09/10/2013 : 1<sup>ère</sup> tranche de travaux reprise des peintures menuiseries.

**Le Conseil municipal constate à l'unanimité le caractère définitif de cette charge et prend la décision d'éteindre cette créance.**

### **III. EUVELO ROUTE V8 Parc Naturel du Luberon**

Le Maire a rencontré, avec Mme Chrisostome, le chargé de mission développement durable qui leur a présenté le projet Eurovélo route : 5888 kms de Chypre à Cadix. L'itinéraire est diffusé en pièce jointe. Concernant la commune, ce projet aurait une emprise sur l'ancienne voie ferrée. EV8 limiterait les accidents liés au fort trafic routier et permettrait de niveler les sections à forte pente. Le chargé de mission souhaiterait rencontrer les propriétaires pour exposer le projet. Pour aménager les pistes cyclables, des travaux d'aménagement d'un montant de 110 000 € seraient demandés. Le dossier de demande de subvention pour le Parc devra être déposé avant le 30 Juin et une réponse est demandée ainsi qu'une délibération. M Maire ne souhaite pas prendre de délibération ce soir mais propose un tour de table pour que chacun puisse donner son avis.

**Le Conseil municipal accepte que le chargé de mission rencontre les propriétaires. Tous les élus sont favorables à ce projet pour garantir plus de sécurité aux cyclistes et pour favoriser le tourisme sauf Mme Chrisostome.**

### **IV. DELIBERATION : ADHESION au SEDEL Eau**

Le Service d'Economies Durables en Luberon propose d'inclure à son programme l'EAU. M Maire rappelle que la commune est déjà adhérente pour le SEDEL Energie. Cela lui a permis de faire des économies et d'intégrer le groupement UGAP Energie.

Le programme SEDEL Eau du Parc Naturel du Luberon propose de nouvelles missions pour faire des économies d'eau.

La commune paye déjà dans le cadre son adhésion Energie 2.10 € / habitants. Pour cumuler avec l'EAU, il faut rajouter 0.30cts €/habitants soit 2.40 €/hab.

Notre commune est de 118 habitants, il faudrait donc rajouter 35 € / an pour compléter l'adhésion SEDEL Eau.

**Tous les élus sont favorables pour adhérer au SEDEL Eau sauf Mme Maurin.**

### **V. FESTIVITES**

M.Salicis propose de rajouter au programme des festivités:

Vendredi 22 juin : Cinémanouche film Le cirque Fantastique

Vendredi 02 Août : soirée théâtre Le Poil de la bête.

Dimanche 15 Septembre : sortie au lac d'Esparron : plage et paddle (30 €/ journée)

Dimanche 06 Octobre : journée du patrimoine Train des Pignes

Les réservations sont ouvertes au secrétariat. Un planning des festivités sera joint au compte rendu. Un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres pour informer les administrés du planning des festivités. Des invitations par courrier et par mail ainsi que des affiches seront diffusées.

### **VI. Questions Diverses**

- LINKY : le conseil municipal vote pour continuer le recours au tribunal administratif, pas de retrait de la délibération (sauf une voix contre Mr Gomez).
- Enquête Publique PPRT Géosel- Geométhane : le commissaire tiendra sa présence vendredi 07 Juin en matinée à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La secrétaire de séance,  
Mme COSCAT Christiane